



Du Bulletin de l'Ordre au SIC mag 80 ans d'information

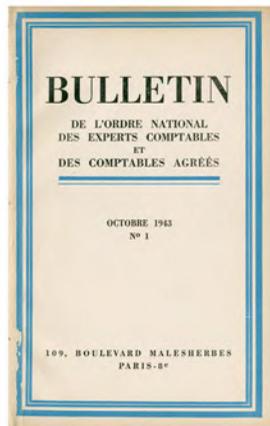
Pour célébrer les 80 ans de l'Ordre des experts-comptables, une série d'articles mettra chaque mois en lumière un sujet cher à la profession. Pour inaugurer cette nouvelle rubrique, commençons par la revue qui l'abrite ! Le *SIC mag* est en effet issu d'une longue lignée de publications dont le nom, inspiré de la fameuse devise de la profession – Science, Indépendance, Conscience –, guide son évolution.

LA NAISSANCE DU BULLETIN DE L'ORDRE

« Livre de la raison de la profession », le *Bulletin de l'Ordre* devient, dès sa parution en janvier 1945, un outil essentiel pour informer les experts-comptables des évolutions impactant leurs pratiques professionnelles et des actions de l'Ordre.

Durant ses premières années, le *Bulletin* conserve une maquette sobre et fonctionnelle : sans illustrations ni photos, des textes s'enchaînent sur deux colonnes au fil des pages. La seule touche de couleur est un liséré bleu sur la couverture.

Dans les années 1950, tout en restant relativement austère, le *Bulletin* accueille des publicités. Ces premières « réclames », publiées dans le numéro de mars 1951, lui apportent une dimension nouvelle, en vantant les mérites de la documentation et du matériel comptable.



DÉCROCHAGES RÉGIONAUX

Si le *Bulletin de l'Ordre* fait office de référence en matière d'information profes-

sionnelle, des revues d'un autre type voient le jour dès 1946, avec la création d'un *Bulletin mensuel d'information* propre à chaque région. Ces publications ont pour objectif d'alimenter les experts-comptables en nouvelles locales, tout en relayant les décisions et actualités de l'Ordre national.

DU BULLETIN AU BIL

En 1963, la publication subit une nouvelle transformation en étant remplacée par le *Bulletin d'Information et de Liaison (BIL)*. Plus moderne et accessible, il adopte une typographie plus fluide et une mise en page plus aérée. Comme son nom l'indique, le *BIL* devient ainsi un véritable outil de liaison entre le Conseil national, les Conseils régionaux et les membres de l'Ordre.

Les informations techniques, qui nécessitent un traitement approfondi, sont désormais réservées à la *Revue française de comptabilité*, tandis que le *BIL* se concentre sur les informations internes (règles disciplinaires) et régionales.



PLACE AU SIC

Un bouleversement intervient en 1983 lorsque, sous l'impulsion de Francis Windsor (cf. l'encadré ci-contre), le *Bulletin* laisse place au *SIC* (Science, Indépendance, Conscience).



L'objectif est clair : refléter la modernité et le dynamisme de la profession. Le *SIC* est alors conçu comme un véritable magazine haut en couleurs. La ligne éditoriale est tournée vers l'actualité et la promotion de la profession, par le biais d'articles aux formats variés. Si, à l'origine, le *SIC* est décliné en versions régionales, dès 1989, il devient uniquement national, tout en gardant une part aux informations locales.

UNE MARQUE ÉDITORIALE DE RÉFÉRENCE

Le *SIC* continue d'évoluer avec son temps. L'introduction de flashcodes en 2015 témoigne de l'adaptation de la publication aux nouvelles technologies et à l'ère numérique. Ces codes permettent aux lecteurs d'accéder à des ressources en ligne, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour la diffusion de l'information. Dès 2020, l'apparition du diminutif « mag » dans son titre et de nouvelles rubriques comme « Cogiter » renforcent son positionnement de premier magazine de la profession. Ses déclinaisons en newsletter, la *SIC hebdo*, et en fil d'actualité sur le site de l'Ordre, le *SIC webzine*, font des 3 lettres bien connues des professionnels du chiffre une véritable marque éditoriale.

Aujourd'hui, le *SIC mag* reste fidèle à ses valeurs fondamentales, tout en se réinventant régulièrement pour répondre aux besoins d'une profession en constante transformation. Le mensuel n'est aujourd'hui plus seulement une source d'information mais également d'inspiration, de réflexion et de partage, une référence commune aux quelque 22 000 experts-comptables et à leurs 170 000 collaborateurs. ♦



FRANCIS WINDSOR, LE PRÉSIDENT DERRIÈRE LA MODERNISATION DES PUBLICATIONS

Les lecteurs du tout premier numéro du *SIC*, paru en février 1983, se rappelleront peut-être sa couverture : un homme souriant, semblant inviter le lecteur à pénétrer dans les locaux du Conseil national (alors supérieur) de l'ordre des experts-comptables. Cet homme n'était autre que Francis Windsor, président de l'Ordre de 1982 à 1985.

L'une des premières initiatives de Francis Windsor ? Moderniser les publications de l'Ordre, en remplaçant le traditionnel *Bulletin d'Information et de Liaison (BIL)* par le *SIC*. Ce changement radical ne s'est pas limité au titre : la publication a adopté une nouvelle maquette, plus dynamique et visuellement attrayante, s'inspirant des codes du magazine. Ce renouveau a également influencé le contenu, avec une place plus importante accordée aux actions concrètes du Conseil national et des Conseils régionaux. Le *SIC* marquait ainsi une véritable révolution, tant sur la forme que sur le fond, en plaçant l'action au cœur de la communication institutionnelle.

Francis Windsor, soucieux de promouvoir la profession, a marqué son mandat par plusieurs initiatives clés. Il a notamment instauré le contrat-groupe d'assurance responsabilité civile pour les membres de l'Ordre, contribuant ainsi à la sécurisation de leur activité. Il a également joué un rôle déterminant dans l'intégration du contrôle qualité au sein de la profession, assorti de normes d'établissement des comptes. De plus, il a préparé le cadre juridique pour la création des Conseils régionaux de l'Ordre dans les départements d'outre-mer.

Homme d'ouverture, Francis Windsor a aussi œuvré pour la concertation interprofessionnelle. Il a ainsi créé deux commissions communes avec la CNCC : la commission permanente des relations internationales et la commission paritaire sur la publicité. Il a également signé une convention de coopération tripartite avec les notaires et les conseils juridiques. Mais c'est surtout en entretenant des relations régulières et fructueuses avec les pouvoirs publics qu'il a permis à l'Ordre des experts-comptables de devenir un acteur consulté dans l'élaboration de nombreux textes législatifs et réglementaires.